

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2026

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04/11/2025
  - Contrat à Durée Déterminé de Monsieur ANDRIEU Frédéric du 02/02/2026 au 30/10/2026
  - Chemin situé Rue de Vaux (Bois Noiret) entretenu par Monsieur Philibert
  - Mandatement des dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2026
  - Demande subvention par l'Amicale des Donneurs de Sang
  - Questions diverses
- Bilan mandature de Monsieur de BLANGIE de 2001 à 2026

Etaient présents : **de Blangie** Christian, **Tricot** Jean-Luc, **Berchon** Gérard, **De Matos Machado** Sérafin, **Droulers** Christophe, **Dubas** Patrick, **Rambures** Francis, **Boulland** Hélène, **Choquet** Sabine, **Lemoine** Céline, **Rousselle** Francine

Absents : **Annaert** Christophe

*La séance est ouverte à 18 h 30*

Céline LEMOINE est désignée secrétaire de séance.

**- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04/11/2025**

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 novembre 2025 a été transmis aux élus par mail en date du 06 novembre 2025. Il a été affiché dans les panneaux de la commune et publié sur le site internet de la commune à cette même date.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à ce sujet.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 novembre 2025.

**- Contrat à Durée Déterminé de Monsieur ANDRIEU Frédéric du 02/02/2026 au 30/10/2026**

En février 2026, l'élagage des arbres débute. De mars à fin octobre, les tâches du service technique sont plus importantes (tontes, collecte des tontes chez les administrés et travaux d'entretien divers dans la commune). Monsieur le Maire propose de recruter une personne en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activités du 02 février au 30 octobre 2026.

Il souhaite proposer ce contrat à Monsieur Frédéric ANDRIEU qui a assuré cette fonction en 2025.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Madame BOULLAND précise qu'il a été étudié la possibilité de faire appel à des prestataires de service pour assurer ces tâches mais que cela était beaucoup plus onéreux que de prendre une personne en Contrat à Durée Déterminée.

Madame ROUSSELLE demande si l'élagage des arbres est prévu dans le lotissement.

Monsieur le Maire répond que c'est programmé.

**VOTE** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recruter Monsieur ANDRIEU Frédéric, en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activités du 02 février au 30 octobre 2026 et autorise Monsieur le Maire à établir le contrat.

**- Chemin situé Rue de Vaux (Bois Noiret) entretenu par Monsieur Philibert**

Lors du Conseil Municipal du 04 novembre 2025 et suite à la demande de Monsieur Roger PHILIBERT d'acquiescer le chemin qu'il entretient rue de Vaux, une délibération refusant la vente avait été prise. Or il s'avère qu'il s'agit d'un chemin de remembrement. La commune n'en est donc pas propriétaire. Par conséquent la commune demandera le retrait auprès du contrôle de légalité de la délibération prise le 04 novembre 2025.

**- Mandatement des dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2026**

Dans le cas où, le budget de l'année en cours n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

S'agissant des recettes ou dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

VOTE : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le maire

**- Demande subvention par l'Amicale des Donneurs de Sang**

L'amicale des Donneurs de Sang, sollicite, par mail, une aide de la commune, sous forme de subvention, pour renforcer leur présence auprès des donneurs existants et pour en recruter de nouveaux.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de somme précise attendue dans le courrier.

VOTE : La commune étant sollicitée de toute part pour des aides, le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, de verser une aide sous forme de subvention à l'Amicale des Donneurs de Sang.

**- Questions diverses :**

**\* Bilan mandature de Monsieur de BLANGIE de 2001 à 2026 :**

La question lui ayant été posée lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite faire le bilan financier de ses mandats de Maire.

**- Achat de la SAPA** par la commune de Méricourt-l'Abbé.

Ensemble des bâtiments et terrain pour le prix de 220 000 € TTC + 14 000 € TTC de frais + 100 000 € TTC de délocalisation. Soit un total de 334 000 € TTC.

A cela, ont été ajoutées une étude d'évaluation des risques de pollution : 6 000 € TTC et une étude des sols : 13 355.73 TTC soit un total pour l'opération de la SAPA de 353 355.73 €

## ***Pourquoi un tel achat ?***

- 1/ Eviter les allées et venues de poids lourds dans le centre du village (surtout rue de la Gare)
- 2/ Garder le bâtiment principal pour aménager les locaux techniques (ancien local des pompiers)
- 3/ Permettre la revente des locaux annexes pour un total de 210 000 € TTC (artisan plombier chauffagiste / entrepreneur de maçonnerie / revendeur de véhicules d'occasion / remplacement de pare-brise)

### **- Investissements (montants TTC) de 2001 à 2025 par la commune de Méricourt-l'Abbé.**

- Salle de l'Amicale :	160 218 €
- Ancienne mairie :	12 038 €
- Mairie actuelle :	161 204 €
- Cimetière :	47 795 €
- Eglise :	187 619 €
- Ecole (avant incendie) :	194 797 €
- Ecole (après incendie) :	534 187 €
- Ancien terrain de football (mise aux normes) :	89 920 €
- Nouveau terrain de football :	424 081 €
- marais de Méricourt :	82 394 €
- Aire multisports :	165 947 €
- lotissement (aménagement de 29 parcelles) :	531 940 €
- Maison intergénérationnelle :	488 940 €
(subventions de la com de com : 40 000 € et du Conseil Départemental : 61 000 €)	
(Emprunt : 250 000 € TTC sur 20 ans (3.89 %))	

### **- Emprunts**

**Actuellement**, le montant annuel pour le remboursement d'emprunt se monte à :

- Maison intergénérationnelle : 18 044.48 €
- SAPA : 19 917.76 €

Total : 37 962.24 €

**Auparavant**, la commune remboursait 3 emprunts (mairie – aire de sports et Sapa) pour un montant annuel de 43 800 €

Ce qui baisse le montant annuel de 5 837.76 € par an.

La commune a un budget principal de 800 000 € à l'année. L'emprunt représente donc 4.7 % du budget principal (contre 5.4 % pour les emprunts antérieurs).

Cela ne représente pas une grosse charge sur le budget communal.

- **Travaux de la Com de Com sur la commune** (entièrement à la charge de l'EPCI) :

Bordurage – trottoirs – routes et parking

Rues d'Heilly, de Sailly-le-Sec, Lesot, du Maréchal et place du 8 mai.

Madame CHOQUET demande si des travaux sont prévus rue de Treux (trottoirs)

Monsieur le Maire répond que le bordurage a été fait.

Monsieur DE MATOS MACHADO demande ce qu'il est advenu du produit des ventes de la SAPA en 2021. Il précise que personne n'a eu le Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire répond que le budget 2021 ayant été voté par le Conseil Municipal, les élus en ont bien eu connaissance.

\* **Poste de Marie-Claude** :

Madame CHOQUET demande où en est le recrutement pour remplacer Marie-Claude qui prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> mars 2026.

Monsieur le Maire répond que 3 candidatures ont été posées et qu'elles seront étudiées semaine 04.

\* **Réserve électorale** :

Monsieur DE MATOS MACHADO fait part de son étonnement de voir un article paru dans le Courrier Picard dans lequel Monsieur le Maire fait part de son bilan et dans lequel il est question du budget (excédent annoncé) avec une certaine forme de propagande électorale, en période de réserve.

Monsieur le Maire répond que cet article a été fait avec les conseils du journaliste afin de ne pas déroger aux règles en matière de communication en période de réserve électorale.

\* **Déchets anciens préfabriqués** :

Monsieur DE MATOS MACHADO souhaite savoir si les déchets des anciens préfabriqués entreposés à la SAPA et qui contiennent de l'amiante vont être débarrassés.

Monsieur le Maire répond que cela se fait petit à petit.

\* **Antenne relais** :

Madame CHOQUET demande pourquoi les travaux de pose d'une antenne relais ont été acceptés dans le secteur de la rue de Treux.

Monsieur le maire répond que le terrain appartient à un privé et que le service instructeur est le seul compétent pour autoriser des travaux. Les opérateurs qui se rattachent à cette antenne ne sont pas connus par la mairie.

*La séance est levée à 19 h 30*

Le Maire – Christian de BLANGIE

